

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

La séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre du 6 juillet 2015 a été ajournée faute de quorum.

Étaient présents :

Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Étaient absents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Siège numéro 1 est vacant
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5

//////////

La séance ordinaire ajournée est donc reprise ce 13 juillet 2015 selon les modalités énoncées aux articles 155 et 156 du Code municipal, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Étaient absents :

Siège numéro 1 est vacant.
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

Seize (16) personnes assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résultats d'analyse de sols et des granulats
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2015
5. Présentation et acceptation des comptes
6. Rapport de la voirie
 - 6.1 Rechargement des chemins : gravier
 - 6.2 Réparation des chemins : pavage
 - 6.3 Installation borne sèche (service incendie)
 - 6.4 Grotte des fées (niveleuse)
 - 6.5 Achat signalisation routière grotte des fées
7. Rapport du service d'urbanisme
 - 7.1 Avis public aux citoyens
8. Varia
 - 8.1 Abroger règlement # 258 (fonds de roulement)
 - 8.2 Comité de sélection (embauche Dir. Général)
 - 8.3 DGE (délai élection partielle)
 - 8.4 Andrée Blouin (conseillère # 2)
 - 8.5 Délégué municipal : parade Fête au Village
8. Période de questions
9. Clôture de l'assemblée.

////////////////////////////////////

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

La reprise de la séance ordinaire ajournée du 6 juillet dernier s'est effectuée le 13 juillet à 20h.

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1507-01

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté
tout en maintenant le « varia » ouvert.

3. Résultat d'analyse de sols et des granulats

Monsieur Guido Bérubé de la firme « InspecSol » a présenté et expliqué les résultats de granulométrie des gravières de MM. Bélanger et Bernier.

Le tamis 80 microns est un indicateur fiable qui favorise le banc Bélanger.

Le gravier tamisé du banc Bélanger offre une meilleure plate-forme pour recharger les chemins.

Attention aux variations des bancs de gravier. Il faut s'approvisionner à l'endroit de l'échantillonnage.

Quant à la glaise. Il s'agit plutôt de sol «silteux». La présence d'argile (glaise) aurait générée un résultat différent au niveau des essais.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance ordinaire tenue le 3 juin 2015

1507-02

Il est proposé par monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2015 tel que rédigé et présenté.

5. Présentation et acceptation des comptes

1507-03

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 30 juin 2015 au montant de 29 612.15 \$ et d'en autoriser le paiement;
D'accepter la liste des comptes payés au 30 juin 2015 au montant de 83 701.74 \$.

Le montant total des dépenses autorisées du mois de juin 2015 est de 113 313.89 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour les dépenses prévues aux résolutions de ce procès-verbal.

Benedict Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

6. Rapport de la voirie.

6.1 Rechargement des chemins : gravier

1507-04

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu que la municipalité établisse les priorités routières afin d'identifier les endroits prioritaires pour procéder au rechargement des chemins avec les matériaux provenant soient des bancs d'emprunt « Bélanger ou Bernier » selon la primauté desdits bancs par souci d'économie du temps de transport;

Que des crédits budgétaires de l'ordre de 10 000 \$ soient engagés pour l'achat d'agrégats incluant le transport.

6.2 Réparation des chemins : pavage

1507-05

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque Et unanimement résolu que la municipalité engage la somme de 6 000 \$ afin de procéder au rapiéçage des routes pavées tel que soumis par les « Entreprises C. Boudreau »;

6.3 Installation borne sèche (service incendie)

1507-06

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque Et unanimement résolu que la municipalité procède à l'installation de la borne sèche sur le terrain municipal situé face au Rang Blouin;

Que l'entrepreneur « Jasmin Imbeault » soit mandaté pour procéder à l'installation et que la somme de 5 000 \$ soit engagée afin de réaliser ce projet.

6.4 Grotte des Fées (niveleuse)

Monsieur Clarence Lévesque se retire de la table de discussion à 20h25 vu son implication avec l'organisme.

////

1507-07

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay Et unanimement résolu que la municipalité rencontre monsieur Gérald Tremblay afin de discuter des travaux à effectuer ainsi que d'évaluer et circonscrire le degré d'implication de la municipalité dans l'entretien du chemin accédant à la « grotte des fées ».

////

Monsieur Clarence Lévesque reprend place à table de discussion à 20h30.

6.5 Achat signalisation Grotte des Fées

Monsieur Clarence Lévesque se retire de la table de discussion à 20h30 vu son implication avec l'organisme.

////

1507-08

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu que la municipalité débourse la somme 200,91 \$ pour l'achat de signalisation routière indiquant « grotte des fées ».

////

Monsieur Clarence Lévesque reprend place à table de discussion à 20h33.

7. Rapport du service d'urbanisme

7.1 Avis public aux citoyens

1507-09

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre informe la population, par le biais d'un communiqué personnalisé, que la cueillette de données par GPS est en préparation;

Que les contribuables peuvent manifester leur intérêt d'être présent lors de la cueillette des données.

8. Varia

8.1 Abroger le règlement # 258 (Fonds de roulement)

1507-10

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu que le conseil abroge le règlement # 258 constituant un fonds de roulement vu que le financement du camion de déneigement s'est fait par voie de crédit-bail.

8.2 Comité de sélection (démission du Dir général)

1507-11

ATTENDU QUE le directeur général de la municipalité a remis sa démission en date du 25 juin dernier et ce, dans les délais prescrits à son contrat de travail original;

ATTENTU QUE le dernier jour de travail du directeur général est le 31 juillet 2015;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre forme un comité de sélection pour l'embauche d'un nouveau directeur (trice) général(e);

Que le maire, Jean-Pierre Chouinard, le conseiller # 3, Steve Castonguay, le conseiller # 4, Clarence Lévesque ainsi que le directeur général sortant, Benedict Fortin forment ce comité.

8.3 DGE (élection partielle)

La tenue de l'élection partielle en vue de combler la vacance du siège # 1 aura lieu le 8 novembre 2015.

8.4 Andrée Blouin (conseillère # 2)

1507-12

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre engage la somme de 50 \$ pour l'achat d'une plante en vue de souhaiter un prompt rétablissement à madame Andrée Blouin (conseillère # 2).

8.5 Délégué municipal à la parade de la Fête au village

1507-13

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay
Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre nomme monsieur Doris Saucier à titre de représentant officiel de la municipalité de Saint-Léandre au sein de la parade de la Fête au village;

Que le camion municipal soit nettoyé et préparé pour cette fin.

9. Période de questions

Question 1. (M. Roger Bernier)

Le dossier du camion incendie ?

Le maire répond :

- Une rencontre s'est tenue entre les parties en présence des avocats. UN nouveau schéma de couverture de risque est en préparation. Les coûts devront être ajustés. EN attente d'une prochaine rencontre.

Question 2. (M. Roger Bernier)

La pelle utilisée qui creuse sur les chemins n'est pas efficace. Elle ne fournit pas.

L'inspecteur chauffe le camion du père et contrôle la pelle. Ce n'est pas honnête dans le privé alors...

Question 3. (M. André Lagacé)

Où installer la borne sèche ?

Les vidanges au coin du Rang 8 et des Érables ?

L'inspecteur aime son tracteur à gazon. Il reste assis dessus.

Le Maire répond :

- La borne sèche sera installée à l'intersection des rues Principales et Route Blouin.
- On va s'occuper de la question des vidanges.

Question 4. (M. Roger Bernier)

La sortie d'eau du côté nord de l'église nécessite des travaux manuels. Si l'inspecteur est au volant le balai mécanique et les sacs à vidanges ne se font pas ramasser.

Questions 5. (Mme. Marthe Rioux)

Du côté d'André Bélanger il y a un trou dans le Rang 8.

Le maire explique que c'est réparé.

Question 6. (Mme. Julie Michaud)

C'est normal que le truck de la municipalité se promène à 20h le soir pour donner un lift à Antoine Ouellet ?

Le grader. La pelle se lève et se baisse... qu'il grade

Antoine Ouellet. Une chance qu'il est là parce que...

Antoine Ouellet répond :

- Ôtez-lui sur le dos. Donnez-lui une chance.

Le maire répond :

- On travaillait à 2 hommes lors de l'excavation et la présence de fils a mis un arrêt sur les travaux.
-

Question # 7. (M. André Lagacé)

L'employé lève sa blade lorsqu'il est en face de chez eux et il a mis des roches dans le fossé.

Aucune réplique à ces commentaires et constatations.

Question # 8. (Mme. Mariette Blouin)

J'ai vu Dave à tous les jours, je ne suis pas un chauffeur de grader mais c'est mieux que c'était. Il a baissé la gratte.

Donne une chance au coureur. Tout est ok dans le Rang 8.

Elle félicite Roger Bernier et Guylaine Ouellet pour le travail fait car ce sont des jobs ingrates.

Elle aime les échanges d'idées dans la période de question.

Le maire répond :

- Opérer le grader est une nouvelle tâche pour l'employé municipal avant on donnait ça à contrat.
 - En plus, il y a la pelouse et l'arrosage des fleurs qui s'ajoutent et enlève du temps aux autres affaires
-

Question # 9. (M. Roger Bernier)

Les travaux routiers devraient être faits par un entrepreneur au préalable.

M. Steve Castonguay répond :

- Depuis le début juin que les travaux sont retardés car le gravier est pas bon et pourtant les tests démontrent la conformité du gravier. On veut épandre du gravier pour ensuite mettre le calcium
 - L'argent des éoliennes pour refaire les chemins est allé où
-

Question # 10. (M. André Lagacé)

Le comité de voirie. Quel élu se promène et vérifie les chemins ?

Le maire répond :

- Qu'il passe régulièrement sur tous les chemins.
-

Question # 11. (M. Marcel Tremblay)

Il est intervenu et explique que la problématique des chemins municipaux est le même partout dans les autres municipalités.

Il explique que peu importe quel chauffeur de grader : 1 semaine plus tard avec la pluie c'est à refaire.

Question # 12. (M. Roger Bernier)

Question du chauffeur (Dave par rapport Gérald Caron) ?

Limiteur de portée (bavard) sur pelle ?

M. Steve Castonguay répond :

- L'employé municipal n'a pas besoin de carte CCQ pour opérer de l'équipement loué.

10. Clôture de l'assemblée

1507-14

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clarence Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h10.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire